

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14/02/2024  
N°1548

# **Eqiom enclenche la décarbonation de son site cimentier à Lumbres grâce au soutien de l'Etat**

Eqiom démarre la première phase de sa décarbonation dans le cadre du Contrat de transition écologique signé avec l'Etat

Les 50 sites industriels les plus émetteurs représentent à eux seuls 55% des émissions de l'industrie et 12% des émissions totales nationales. Conformément aux objectifs fixés par le président de la République en novembre 2022, ces sites ont fait l'objet d'un suivi particulier de la part de l'Etat et ont signé des Contrats de transition écologique en novembre 2023. **Au total, les engagements pris par les 50 sites correspondent à une diminution de 45% de leurs émissions entre 2015 et 2030.**

Les procédés actuels de production de clinker, un composant essentiel à la fabrication du ciment, sont fortement émetteurs et la décarbonation des cimenteries, qui représentent 14% des émissions de l'industrie, est une priorité de la politique du Gouvernement en matière de décarbonation de l'industrie. Le site de production de clinker d'EQIOM à Lumbres émet de l'ordre de 600 ktCO<sub>2</sub>/an soit près de 6% des émissions françaises liées à la production de ciment.

EQIOM a posé un jalon décisif dans la décarbonation profonde de son site de Lumbres dans les Hauts-de-France, avec le lancement de la première phase du programme « K6 ». Ce projet vise d'une part l'installation d'une nouvelle ligne de production plus efficace, reposant sur une technologie innovante, et d'autre part la substitution totale des combustibles fossiles par des combustibles alternatifs (déchets, biomasse, biogaz). **Ce projet permettra d'éviter 245 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an à production équivalente, soit une réduction de plus de 20% des émissions par tonne de clinker produite.**

Ce projet a été rendu possible grâce au soutien financier de l'Etat et de l'Union européenne, dans la continuité de l'action résolue d'aide publique en faveur des projets les plus ambitieux de décarbonation de l'industrie. Cette action a été mise en œuvre dans cadre du plan France

Relance, en s'appuyant sur les dispositifs opérés par l'ADEME, témoignant ainsi de la cohérence des mesures de décarbonation de l'industrie élaborées depuis 2019.

Le programme « K6 » constitue l'un des projets les plus ambitieux en matière de décarbonation de l'industrie cimentière de ces dernières années et facilitera également, à terme, le potentiel captage des émissions résiduelles du site afin de parachever sa décarbonation profonde, celles-ci étant inhérentes au procédé de production de clinker cimentier.